



DIP - SG  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Monsieur  
Olivier BAUD  
Président de la Société pédagogique  
Genevoise - SPG

**Par messagerie**

N/réf. : /FW-CG/fw

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 2009

**Concerne : Horaires scolaires dans le cadre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire**

Monsieur le président, cher Monsieur,

Dans le cadre des travaux en cours de la commission "Horaires scolaires et HarmoS" (HHS), celle-ci a pris connaissance des résultats de l'enquête de la SPG sur l'horaire de l'élève et de la "résolution" de l'assemblée des délégués. Nous avons eu l'occasion d'échanger, en présence de Mme Duhoux et de MM. Goldschmid, Hess et Riedweg, lors d'une séance le lundi 26 octobre, sur les orientations pour la suite des travaux et les points qui méritaient une clarification de la part du département de l'instruction publique. M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, dans un courrier séparé, précise les engagements qu'il a pris sur le plan politique.

Pour ma part, je tiens à rappeler ici le cadre et les orientations concernant l'aménagement des horaires scolaires. Alors que les projets stratégiques liés à la mise en œuvre de l'harmonisation scolaire dans notre canton sont engagés, auxquels la SPG sera associée, il importe en effet de situer la problématique de la dotation horaire dans un contexte plus général qui doit permettre aux différents acteurs et partenaires d'en saisir les enjeux. L'harmonisation de la scolarité obligatoire ne saurait en effet se limiter à une simple question quantitative de dotation, mais elle doit intégrer d'autres dimensions avant tout pédagogiques, afin de permettre aussi aux enseignant-e-s de bénéficier de conditions d'enseignement favorables lors de l'introduction du Plan d'études romand (PER).

- La nécessité d'augmenter la dotation d'enseignement durant la scolarité obligatoire dans la perspective de la mise en œuvre du Plan d'études romand est fondée sur les comparaisons intercantionales au niveau romand réalisées par l'IRD et le groupe ressources de l'équipe de projet PER mandatés par la CIIP.
- Les motifs principaux de cette décision ont été exposés et soutenus par M. Charles Beer, par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil au moment de l'examen des lois d'adhésion du canton de Genève aux accords intercantonaux suisse et romand sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Concordat Harmos et Convention scolaire romande). On peut lire en particulier dans le Rapport de majorité du Grand Conseil : *"La commission a pris connaissance des données à disposition et des travaux en cours au niveau de la CIIP sur la question de la dotation horaire en lien avec les exigences du futur Plan d'études romand basé sur les standards suisses de formation. Il convient de fournir aux cantons des éléments plus précis d'appréciation du temps*

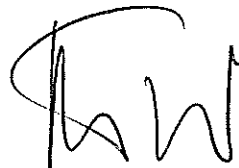
*réel passé par les élèves à l'école pour l'enseignement régulier. Les comparaisons sont - il est vrai - moins simples à mettre en évidence dès lors que les périodes d'enseignement (de 45' ou de 50'), les notions de 'temps d'accueil' et de 'surveillance', les grilles-horaires en fonction des sections ou regroupements (dans le secondaire 1), les 'études surveillées' correspondent à des normes et des critères très différents d'un canton à l'autre" (...). "Avec une population scolaire qui présente notamment un taux d'élèves dont le français n'est pas la langue maternelle bien plus élevé que dans les autres cantons, est-il raisonnable dans notre canton de Genève (dont les résultats aux enquêtes internationales comme PISA sont aussi les moins bons), de maintenir une telle différence qui correspond, comme il a été rappelé par le Conseil d'Etat, à quelque 120 périodes d'enseignement de moins par année scolaire en comparaison avec le canton du Valais ? La commission [de l'enseignement, de l'éducation et de la culture] estime que la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire ne peut pas faire l'économie du traitement de cette question cruciale de dotation horaire et soutient la position du Conseil d'Etat qui vise à augmenter le temps scolaire dans l'enseignement primaire".*

- Outre l'introduction de l'enseignement de l'anglais (dès la rentrée 2013 selon la décision confirmée de la CIIP) en 5P-6P actuelles, le canton de Genève doit intégrer le fait que la dotation horaire pour l'enseignement des langues en scolarité obligatoire doit être augmentée (donc aussi au CO). Cette nécessité est notamment étayée par la synthèse actuelle réalisée par le groupe ressources de la CIIP (présentée par M. Alain Emery aux membres de la commission HHS): elle montre qu'au 2<sup>e</sup> cycle dans le domaine des langues GE prévoit 37,9 périodes hebdomadaires sur les 4 ans (31,3 pour le français et 6,9 pour l'allemand) alors que les cantons romands en comptent entre 38 (JU) et 47,3 (VS). En allemand plus particulièrement, GE compte 6,9 périodes alors que les autres cantons vont de 8 à 12 périodes. Par ailleurs, on note également un déficit dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) au cycle moyen. Je conviens cependant que ces éléments - et d'autres - doivent encore être approfondis afin de trouver les équilibres les plus judicieux pour l'établissement des grilles-horaires par cycle - CO compris - en lien avec la mise en œuvre du PER. Enfin, l'augmentation de la dotation horaire doit aussi permettre d'intégrer des prises en charge plus spécifiques comme les études surveillées, les appuis et les cours de langue et culture d'origine, par exemple.
- L'adaptation des grilles-horaires des élèves aux cycles élémentaire, moyen et d'orientation est conduite avec une vision globale et partagée pour les 11 années de scolarité obligatoire en lien avec le PER et les travaux d'harmonisation des dotations horaires de la CIIP qui se déterminera au moment où elle adoptera formellement le PER au printemps 2010.
- De juin à ce jour, la commission HHS s'est réunie à sept reprises et s'apprête le 17 novembre à consacrer une journée de travail à l'examen critique de modèles d'horaires scolaires qui puissent concilier les différentes exigences, tendances et acquis de la recherche et positions des acteurs et partenaires.
- A ce stade des travaux, il apparaît que ces modèles devront notamment tenir compte de l'âge des élèves et donc des indications fournies par les recherches en chronobiologie et en chronopsychologie, d'une différenciation entre les cycles élémentaire et moyen, de l'articulation avec les activités parascolaires (en lien avec les structures de jour selon HarmoS et l'accueil continu à la journée), mais aussi des

garanties confirmées par M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, s'agissant de la charge d'enseignement des maîtres-ses du primaire.

Dans la perspective de l'examen des propositions de la commission HHS et, ensuite, de la consultation qui sera organisée, je vous invite, ainsi que les membres de la SPG, à contribuer sereinement à la recherche de solutions cohérentes et adaptées qui permettent à l'école genevoise de donner le temps nécessaire aux élèves, particulièrement à celles et ceux qui rencontrent des difficultés et pour lesquels le cadre scolaire contribue de manière décisive à leur intégration et à leur réussite.

Dans l'attente de vous retrouver le 17 novembre 2009, je vous adresse, Monsieur le président, cher Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a 'W'. The signature is fluid and cursive.

Frédéric Wittwer